

Jeu de l'as de cœur (tirage)

Règles de participation et de fonctionnement

Par FLO FM 96,5

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

- a. À la première semaine, toutes les cartes d'un jeu de cartes régulier sont placées dans des enveloppes individuelles qui sont numérotées au hasard de 1 à 52. Le gagnant aura l'occasion de choisir une enveloppe parmi celles restantes. Donc, pour le gagnant de la semaine 1, 52 enveloppes sont disponibles. Pour celui de la semaine 2, 51 enveloppes sont disponibles. Pour celui de la semaine 3, 50 enveloppes sont disponibles et ainsi de suite jusqu'à ce que **l'as de cœur** soit révélé. Le tirage de **l'as de cœur** peut donc s'étaler sur un maximum de 52 semaines, soit le nombre d'enveloppes disponibles au départ;
- b. Le tirage se fait les mercredis à 11h30 en direct des studios de Rimouski et ce, devant l'animateur, la directrice et le vérificateur désigné par Raymond Chabot Grant Thornton;
- c. Un billet sera tiré chaque semaine et le gagnant remporte automatiquement vingt pour cent (20 %) des ventes hebdomadaires. De plus, s'il choisit l'enveloppe qui contient **l'as de cœur**, il remporte également le lot cumulatif;
- d. Si le lot cumulatif n'est pas gagné, trente pourcent (30 %) des ventes hebdomadaires sont ajoutées au lot cumulatif pour le prochain tirage;
- e. À la semaine no. 1, le lot cumulatif débutera à 5 000.00 \$ (investissement de FLO FM 96,5);
- f. Tous les billets du tirage seront détruits les jeudis à midi, et ce, chaque semaine;
- g. L'acheteur est responsable d'inscrire lui-même son nom et numéro de téléphone. Si le billet tiré comporte des informations illisibles, le numéro séquentiel du billet sera annoncé et le gagnant dispose de 24 heures pour appeler la station. Au terme du délai, le billet sera ANNULÉ et un nouveau billet sera tiré le lendemain, soit le jeudi à 11h31.
- h. Si un coupon sans information est pigé (sans nom, ni numéro de téléphone) ce dernier sera détruit puisqu'il est de la responsabilité du participant de bien remplir ses coupons.
- i. Si la mauvaise partie du coupon est pigée, soit la partie qui aurait dû être conservée par le participant, ce dernier sera détruit puisqu'il est de la responsabilité du participant de mettre le bon coupon dans la boîte et de conserver précieusement l'autre partie.

2. POINTS DE VENTE

- a. Il y a deux principaux points de vente.
 - Studio de Rimouski : 323, Montée Industrielle et commerciale
 - Studio de Mont-Joli : 1760 boul. Gaboury (Galerie Mont-Joli) local 500
- b. Advenant le cas où l'achalandage deviendrait trop important, des points de vente pourraient être installés dans d'autres municipalités des MRC de La Mitis et Rimouski-Neigette;
- c. Si tel est le cas, des annonces seront faites sur nos ondes à cet effet afin d'en aviser la population.

3. VENTE DES BILLETS DE TIRAGE

- a. Les billets sont vendus à l'unité au coût de 3 \$ le billet;
- b. Les billets pour le tirage sont en vente à partir du jeudi dès 13h00 jusqu'à la fermeture des principaux points de vente la veille du tirage, soit le mardi à 16h30. L'horaire détaillé est le suivant : Lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 16h30. Samedi et dimanche de 13h00 à 16h00. Il n'y a pas de vente le mercredi.
- c. L'acheteur est responsable d'inscrire lui-même, de façon claire et complète, son nom et son numéro de téléphone sur tous les billets achetés dans les points de vente;
- d. Le talon de billet et une pièce d'identité avec photo seront la preuve d'identité principale pour réclamer le prix en chèque. Aucun prix ne sera payé à moins que la copie du billet de l'acheteur et une pièce d'identité avec photo soient fournies;
- e. La vente des billets est réservée aux personnes âgées de 18 ans ou plus;
- f. Les employés de FLO FM 96,5 ainsi que les personnes résidant à la même adresse que ceux-ci ne peuvent participer au tirage;
- g. L'achat des billets se fait uniquement en personne.

4. LE GAGNANT

- a. Le gagnant n'a pas à être présent au tirage pour gagner. Cependant, il est de sa responsabilité que les informations indiquées sur les talons soient claires et complètes afin que nous puissions le joindre;
- b. Le gagnant sera contacté par téléphone et deux options s'offrent à lui pour sélectionner sa carte pour le tirage.
 - i. **Option no. 1**: le gagnant choisit lui-même une enveloppe numérotée parmi les enveloppes restantes du tirage et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée;

- ii. Option no. 2** : le gagnant demande le boulier pour choisir au hasard une enveloppe numérotée parmi les enveloppes restantes du tirage. La boule qui sortira du boulier correspondra à l'enveloppe numérotée choisie au hasard et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée.
- c.** Si le gagnant n'est pas joignable dans les 5 minutes suivant le tirage, le gagnant perdra le privilège de choisir entre l'option no.1 et l'option no.2. Le boulier sera donc utilisé pour sélectionner une enveloppe numérotée au hasard et la carte se trouvant dans cette enveloppe sera révélée;
- d.** Dans tous les cas, le gagnant sera annoncé verbalement en ondes. Le tirage sera également filmé et mis sur les plateformes numériques;
- e.** Si le nom et/ou le numéro de téléphone sont illisibles, le numéro séquentiel du billet sera la seule option qui permettra d'identifier le gagnant. Donc, pour pouvoir réclamer ses gains, le gagnant aura jusqu'au jeudi, à 11:30:00, pour contacter FLO FM 96,5 et s'y présenter avec la 2^e portion du billet afin que la vérification du numéro soit faite. Si aucune personne ne s'est présentée pour réclamer son prix au jour et à l'heure indiqués selon cette clause, un autre billet sera tiré le jeudi à 11h31;
- f.** FLO FM 96,5 annoncera le gagnant à quelques reprises durant la semaine.